

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET :	<i>Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées hors commune accueillant des enfants blinois - 2015</i>
----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2014 / 09 / 13

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2014, fixant le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles accueillant des enfants blinois en 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,

Compte tenu de l'évolution du coût des dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Anatole France et du forfait accordé aux établissements privés,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de porter sa participation aux établissements privés accueillant des enfants blinois à 573,68 € par an,*
- décide que cette mesure prendra effet à compter du 1er Janvier 2015,*

Cette dépense sera versée sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2014.

Un crédit sera inscrit au Budget Primitif 2015 pour couvrir cette dépense.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20140918-CM-2014-09-13-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2014
Date de réception préfecture : 23/09/2014